

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/81  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  <i>Délibération n°DB2015/32</i>	

Nombres de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-trois juin deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 16/06/2015

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT, Gérard SOUDANT.

Représentés: Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique CARPENTIER et Monsieur André MALVAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR EQUIPEMENT DU FJEP - CENTRE SOCIAL**

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.10 Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire ;

Vu la délibération n° DC2015/09 du Conseil Communautaire du 11 février 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2015/11 du 11 février 2015 approuvant la convention cadre avec l'association « FJEP-Centre Social » conclue pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu la délibération n°DB2015/07 du Bureau communautaire du 23 mars 2015 adoptant la convention de moyens 2015 avec le FJEP Centre Social ;

Vu la demande de subvention complémentaire, formulée par le FJEP-Centre social au titre de l'investissement pour l'achat d'un véhicule et de matériel pédagogique et informatique ;

Vu l'avis de la commission Sport, Culture et Vie Associative remis lors de sa séance du 27/01/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 500€ au FJEP-Centre social. Cette aide financière sera versée en 2015 sur présentation d'un rapport financier et d'un RIB.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 29 JUIN 2015 et de sa publication ou notification le**